

QUE FAIRE SI VOUS VOUS SENTEZ MAL DANS LES JOURS SUIVANT L'INJECTION ?

► LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ À VOTRE ÉCOUTE

- Contactez votre médecin traitant et décrivez lui ce que vous ressentez.
- Si vous n'avez pas de médecin traitant, appelez le 0 800 130 000 (service et appel gratuits).

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

- En vous connectant sur le site **sante.fr** et en indiquant votre code postal.
- En vous connectant sur le site **Doctolib** et en indiquant votre adresse.
- En téléphonant au **3975*** numéro d'information unique de la Ville de Paris (coût d'un appel local).

Les centres de vaccination sont ouverts uniquement sur rendez-vous et en fonction de l'arrivée progressive des doses de vaccins fournies par le Gouvernement.

*Le 3975 est accessible aux personnes malentendantes ou sourdes sur acce-o.fr/client/3975_plateforme_paris

Janvier 2021



LA VACCINATION COVID-19

POURQUOI SE FAIRE VACCINER ?

► PRÉVENIR LES FORMES GRAVES DE LA MALADIE ET SAUVER DES VIES

Le risque de développer une forme grave de la maladie et le niveau d'exposition au virus déterminent les catégories de population prioritaires pour la vaccination. Ainsi, les personnes âgées et les personnes atteintes de pathologies graves sont vaccinées en priorité.

Il y a plus de bénéfices à se faire vacciner que de risques liés aux éventuels effets secondaires.

COMMENT LES VACCINS CONTRE LE COVID-19 ONT-ILS PU ÊTRE MIS AU POINT SI RAPIDEMENT ?

► À SITUATION EXCEPTIONNELLE, MOYENS EXCEPTIONNELS

L'élaboration d'un vaccin prend habituellement plusieurs années, mais dans le cas du Covid-19, l'urgence sanitaire a mobilisé des moyens financiers et scientifiques sans précédent dans le monde entier.

En utilisant une protéine au lieu d'un agent infectieux, le vaccin à ARN messager induit une immunité protectrice très rapidement. Ce type de vaccins a fait l'objet de recherches depuis plus de 20 ans et leur sécurité a été démontrée. C'est ce qui a permis de gagner un temps précieux, tout en respectant les différentes phases des essais cliniques.

Les progrès de la recherche ont ainsi joué un rôle capital pour mettre au point un vaccin aussi rapidement.

COMMENT SE DÉROULE LA VACCINATION ?

► UN ACTE MÉDICAL SIMPLE ET ENCADRÉ

1 - Vous êtes accueilli dans un box d'accueil par un secrétaire médico-social qui vérifie la validité de votre rendez-vous.

2 - Un infirmier remplit ou vous aide à remplir un questionnaire de santé. Ce questionnaire est vérifié par un médecin qui s'assure de l'aptitude à la vaccination.

Celui-ci effectue une consultation médicale uniquement en cas de doute suite à la lecture du questionnaire.

3 - Un infirmier vous injecte la première dose de vaccin.

4 - Vous vous reposez durant 15 minutes dans la salle d'attente et êtes invité à vérifier la date de votre deuxième rendez-vous.

La procédure est enregistrée dans le téléservice de l'Assurance Maladie « Vaccin-covid » pour garantir un suivi fiable et durable.

EST-CE QU'IL Y A DES EFFETS INDÉSIRABLES ET DES CONTRE-INDICATIONS ?

► DES EFFETS INDÉSIRABLES TRÈS RARES ET DES CONTRE-INDICATIONS LIMITÉES

Les effets indésirables sont une douleur au point d'injection, une rougeur, de la fièvre, des douleurs musculaires, de la fatigue, des nausées et vomissements. Au moindre doute, consultez votre médecin traitant.

Le vaccin est contre-indiqué chez les personnes ayant présenté des manifestations allergiques graves ou ayant un épisode infectieux en cours. Il est déconseillé pour les femmes enceintes en l'absence d'étude et de recul suffisant.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser au médecin ou à l'infirmier du centre de vaccination.

POURQUOI DEUX DOSES DE VACCIN ?

► DEUX DOSES OBLIGATOIREMENT

Le protocole prévoit deux injections à plusieurs semaines d'intervalle. Le médecin vous le précisera. En effet, une période est nécessaire pour une réponse immunitaire forte. La protection débute 12 jours après la première dose mais attention, l'injection de la seconde dose est indispensable.

LA VACCINATION EST-ELLE GRATUITE ?

► GRATUITÉ POUR TOUS

La vaccination est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.